

COMMUNE DE LADINHAC
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Mardi 30 Janvier 2024 à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 23 janvier 2024.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Absent : Hervé DELPUECH

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 19 Décembre 2023 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : DETR 2024 :

Lors du Conseil municipal du 19 Novembre 2023, M. le Maire avait exposé au Conseil un programme de voirie prévisionnel 2024 s'élevant à 185 726.95€. Cependant, suite à une erreur matérielle, le devis a été revu et s'élève désormais à 218 533.15€ HT.

Pour ce programme de voirie, la commune sollicite la DETR à hauteur de 40%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte que le programme de voirie 2024 soit valorisé à hauteur de 218 533.15€ HT et qu'une demande de subvention DETR à hauteur de 40 % soit assurée sur ce programme.

III : Ressources humaines : recrutement- contrat d'assurance des risques statutaires :

➤ **Recrutement :**

M. le Maire informe le Conseil qu'à ce jour, seulement deux candidatures ont été reçues en mairie, en vue du remplacement d'Axelle BRENOT, adjoint technique. La prise de poste (26h hebdomadaire) sera effective à la rentrée des vacances de Février soit le Lundi 4 Mars 2024.

➤ **Contrat d'assurance des risques statutaires :**

Pour rappel, un contrat d'assurance des risques statutaires garantit à l'employeur la prise en charge des frais laissés à sa charge en cas de congé maladie d'un agent en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de confier au Centre de gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, charge le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

IV : Bâtiments communaux : logement communal- église suite sinistre :

➤ **Logement communal :**

Concernant le logement situé au-dessus de l'école, des travaux sont nécessaires afin de le remettre en location (prévue à partir du 1^{er} Avril 2024).

M. le Maire expose au Conseil trois devis établis par l'entreprise Poussergues :

- Devis pour la pose de toile de verre : 1608.70€ HT
- Devis pour le ponçage et la vitrification du parquet dans les chambres : 1755.98€ HT
- Devis pour un ragréage et la pose d'un nouveau sol en PVC dans le couloir et la salle de bain : 2198.21€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les trois devis proposés par l'entreprise Poussergues, pour un montant total de 5562.89 € HT.

➤ **Eglise :**

Concernant le sinistre survenu à l'église, M. le Maire expose au Conseil un devis de l'entreprise Malbrel conservation, concernant la restauration du plafond et de la voûte, pour un montant de 10 629.00€ HT.

M. le Maire propose au Conseil d'effectuer une demande de subvention auprès du département, ainsi qu'au diocèse si l'assurance ne prend en charge la totalité des réparations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Malbrel conservation, pour un montant de 10 629.00€ HT et les demandes de financement associées dans le cas où l'assurance ne prendrait pas en charge la totalité des réparations

V : Voirie communale : travaux suite sinistre sur la traverse :

M. le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise Eurovia pour un montant de 5364.50€ HT concernant la réparation de la traverse suite à la dégradation causée par un camion.

Ces travaux seront intégralement remboursés par Groupama suite au sinistre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Eurovia pour un montant de 5364.50 € HT.

VI : Matériel communal : extincteurs- chambre froide :

➤ **Extincteurs :**

M. le Maire informe le Conseil de la nécessité de changer les extincteurs de l'église, de l'école, de la cantine et de la salle des fêtes.

M. le Maire expose au Conseil un devis de la société Bouvier extincteurs pour un montant de 339 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de la société Bouvier extincteurs pour un montant de 339 € HT.

➤ **Chambre froide :**

M. le Maire expose au Conseil un devis de l'entreprise CMBH, concernant le remplacement du compresseur présentant des clapets endommagés ainsi que du thermostat faussé, pour un montant de 1072.40 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise CMBH pour un montant de 1072.40 € HT.

VII : Mobilier :

Marie-Ange Souquières sort de la salle.

M. le Maire présente au Conseil un devis de la société Hyper Plein Ciel, concernant l'achat d'une armoire de rangement pour la mairie, pour un montant de 336.82 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de la société Hyper Plein Ciel pour un montant de 336.82 € HT.

Marie-Ange Souquières réintègre la salle.

VIII : Finances : ligne de trésorerie :

M. le Maire informe le Conseil qu'il sera nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie et propose de reporter ce point lors d'un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Natura 2000 :**

Suite au transfert annoncé de l'animation au CEN Auvergne depuis le 1^{er} Janvier 2024, la commune va solliciter la Région AURA afin qu'elle finance les travaux effectués sur la commune de Ladinhac en 2023, dont la facture s'élève à 11 500.00€.

M. le Maire propose donc au Conseil de reverser la somme de 11 500.00€ à ALTER ECO, auteur de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte d'assurer le règlement de la facture d'un montant de 11 500.00€ à ALTER ECO.

AGENDA :

- **Jeudi 8 Février 2024 à 16H00** : Inauguration du commerce multiservices « Un air de famille » en présence de M. le Préfet du Cantal

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22H30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 29 février 2024.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.